

D E C R E T

N°D/2013/ 1094 PRG/SGG/PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES DU MINISTERE
DE LA SECURITE, DE LA PROTECTION CIVILE ET DE LA REFORME DES SERVICES DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics;
- Vu le Décret D/109/PRG/SGG du 05 octobre 2012, portant remaniement partiel du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2013/002/PRG/SGG du 07 janvier 2013, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité :

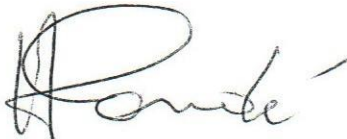
- 1. Inspecteur Général des Services de Sécurité**, Contrôleur Général de Police, **Laye Lansana CAMARA**, précédemment Directeur de l'Officie de Renseignements et d'Investigation Criminelle (ORIC) ;
- 2. Inspecteur Général Adjoint des Services de Sécurité**, Commissaire Divisionnaire de Police, **Mamadou Diouldé BARRY**, confirmé ;
- 3. Directeur de l'Antenne Nationale de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants**, Commissaire Divisionnaire de Police, **Fatoumata Yèbè BOIRO**, en service à la Direction Générale de la Police Nationale ;

4. **Directeur du Bureau d'Etudes et de Planification Stratégique**, Contrôleur Général de Police, **Mangué CAMARA**, confirmé ;

5. **Directeur de la Réforme des Services de Sécurité**, Contrôleur Général de Police, **Dr. Mamadou Diouldé BAH**, confirmé.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ¹⁶ MAI 2012 2013


Prof. Alpha CONDE